



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/3
3 avril 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

Commission de statistique de l'ONU : trente et unième session
New York, 29 février - 3 mars 2000

Note du secrétariat

1. La Commission de statistique de l'ONU est l'un des organes dont relève la Conférence des statisticiens européens. Elle compte 24 membres élus. Une trentaine d'autres pays étaient également représentés à la trente et unième session de la Commission en qualité d'observateur. Les cinq commissions régionales, dont la Commission économique pour l'Europe, étaient aussi représentées. Les présidents des organes statistiques des commissions régionales sont invités à participer aux sessions de la Commission de statistique, ce qu'a fait M. Longva au nom de la Conférence des statisticiens européens (CSE). Le Directeur de la Division de statistique de la CEE était également présent.
2. Le rapport final de la session devrait être publié avant la tenue de la quarante-huitième réunion plénière de la CSE. Un bref résumé de ce rapport, établi par la Division de statistique de l'ONU, figure dans la dernière partie du présent document, et indique quelques-unes des questions que la Conférence pourrait examiner.
3. Les sessions de la Commission de statistique, désormais annuelles, sont de plus en plus denses et pragmatiques. En 2000, d'importantes discussions ont été consacrées à la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, ainsi qu'à la comptabilité satellite du tourisme. Des débats animés ont également porté sur des activités d'importance stratégique, telles que le SCN, le

Programme de comparaison internationale (PCI), les classifications internationales et les statistiques ventilées par sexe.

4. De plus en plus d'institutions et d'organismes internationaux de haut niveau, appartenant ou non au système des Nations Unies, participent aux sessions de la Commission, au cours desquelles différentes questions de coopération et de coordination sont abordées. La Commission de statistique a pour rôle fondamental, au sein du système statistique mondial, d'assurer la cohérence et la poursuite des efforts globaux. Les travaux des divers groupes d'étude, dont la contribution est particulière, mais précieuse, sont de plus en plus intégrés aux activités statistiques internationales. Les débats à la Commission de statistique montrent toute l'importance d'une coordination d'ensemble et de la coopération interinstitutions. Dans la région de la CEE, la Conférence des statisticiens européens a privilégié cette coopération et a enregistré des progrès considérables en la matière grâce à la participation et à la coopération actives d'organismes aussi importants qu'Eurostat, l'OCDE et le FMI.

5. La Division de statistique de l'ONU a fait rapport à la session sur les progrès accomplis dans ses activités d'appui à la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle, ainsi que sur l'intégration et la coordination des programmes statistiques internationaux. Ayant elle-même lancé ces activités, la Conférence des statisticiens européens ne pourra que particulièrement se féliciter des progrès réalisés. Cela montre en fait comment les commissions régionales peuvent contribuer au développement d'activités mondiales, et toute l'efficacité que peut avoir une approche de la base vers le haut de l'établissement de normes statistiques. Le travail continu réalisé par la CSE sur les Principes fondamentaux et sur la présentation intégrée des programmes de travail statistiques internationaux dans la région de la CEE témoigne des liens étroits qui existent entre la Conférence des statisticiens européens et la Commission de statistique, qui est l'un de ses organes de tutelle.

6. D'une manière générale, la réunion a montré comment les statistiques se rapprochaient de plus en plus des questions fondamentales de politique internationale, plus particulièrement des priorités en la matière du système des Nations Unies (voir par exemple les études du FMI sur la qualité des données, la coordination des programmes d'indicateurs, les incidences statistiques de la réduction de la pauvreté). Les participants ont attiré l'attention sur les avantages qu'il y avait à améliorer les capacités statistiques nationales par une collaboration plus étroite entre institutions nationales, ainsi que sur la nécessité de rapprocher les décideurs des producteurs de statistiques. L'accent mis sur le suivi et l'évaluation comparative dans un éventail large et croissant de domaines de politique générale conférait une utilité immédiate et évidente aux statistiques et à leurs applications en termes de comptes d'indicateurs et de modélisation de données. Cela permet de sensibiliser davantage les décideurs et l'opinion publique en général aux travaux et aux délibérations de la Commission de statistique et de la Conférence des statisticiens européens, tout en ouvrant de nouveaux domaines d'intérêt et de nouvelles perspectives quant à l'utilisation et au rôle des statistiques (par exemple dans le domaine des droits de l'homme ou des équipements sociaux). Parallèlement, cela impose aux organismes de statistique d'assurer les services demandés, avec la qualité requise, sans nécessairement disposer pour autant de ressources supplémentaires.

7. La Commission de statistique contribue de plus en plus à des débats fructueux, mais pas nécessairement aisés, entre producteurs et utilisateurs de statistiques (voir par exemple le débat consacré au Rapport mondial sur le développement humain). Si au niveau national, dans les pays où les statistiques sont le plus développées, il existe des traditions et des mécanismes institutionnels spécifiques

pour ce type de dialogue, au niveau international, ce rôle essentiel doit être assumé par des organismes tels que la Commission de statistique ou la Conférence des statisticiens européens.

Questions intéressant plus particulièrement la Conférence des statisticiens européens

8. Application du système de comptabilité nationale. L'analyse des étapes de l'application du SCN de 1993 montre l'absence de progrès enregistrés dans un grand nombre de pays au niveau mondial. Il est toutefois encourageant de constater que la région de la CEE, s'agissant en particulier des pays en transition, est la seule où quelques progrès ont été observés; toutefois, beaucoup reste à faire. En outre, les participants se sont interrogés sur l'opportunité de demander l'application intégrale du SCN, étant donné que cela n'est manifestement pas réaliste compte tenu du niveau actuel de développement de l'appareil statistique dans de nombreux pays. Il a été suggéré d'examiner la possibilité de définir un ensemble minimal de comptes ou d'estimations instantanées, qui permettrait aux pays dotés d'une infrastructure statistique relativement faible d'obtenir une estimation des principaux agrégats, tout en contribuant parallèlement au renforcement des capacités statistiques. La CSE et son bureau ont abordé cette question à plusieurs occasions. La CSE est particulièrement bien placée pour prendre une initiative de ce genre puisque parmi ses pays membres figurent à la fois des pays qui possèdent une solide expérience et des pays, tels que ceux des Balkans et de la CEI, qui affichent les plus grands besoins en la matière. En coopération avec d'autres organisations internationales, et après avoir tenu une réunion de coordination avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, la Division de statistique de la CEE présentera une proposition pour examen à la prochaine réunion du bureau de la CSE.

9. Programme de comparaison internationale. Tout en exprimant son appui au programme, la Commission de statistique a recommandé une sorte de moratoire sur le lancement au niveau mondial de ce programme, en demandant des éclaircissements sur ses modalités d'organisation et d'application et sur ses incidences financières. Dans la région de la CEE, ces aspects seront traités au cours de la prochaine réunion de consultation du Programme de comparaisons européennes (PCE), qui se tiendra à Genève en octobre 2000 sous l'égide de la CEE. Ainsi, à l'initiative et sous les auspices d'Eurostat et de l'OCDE, et avec la participation active de la CEE et de CIS-STAT, le Programme de comparaisons européennes devrait se dérouler comme prévu. Les pays en transition membres de la CEE, qui étaient présents à New York, ont exprimé leur appui au Programme de comparaisons européennes et ont instamment demandé à l'organisation compétente d'aller de l'avant. Le PCE peut apporter une contribution utile au traitement des questions de qualité, d'actualité et de transparence des estimations relatives aux parités de pouvoir d'achat, évoquées dans les rapports Castles et Ryten. En janvier 2000, la CEE a publié un rapport intitulé "Comparaison internationale des PIB en Europe et en Amérique du Nord", qui contenait les résultats de la dernière série (1996) de comparaisons du PCE.

10. Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données du FMI. La Commission s'est félicitée de l'évolution de ces deux importants programmes du FMI, notamment des débats et des études réalisés sur la qualité des données. Elle a invité le FMI à utiliser l'expérience et les compétences existant dans les régions et dans les pays. La Conférence des statisticiens européens a considérablement contribué à l'élaboration d'un cadre d'analyse et d'examen de la qualité des données. À la réunion plénière de la Conférence tenue en 1999 à Neuchâtel, divers aspects de ce cadre ont été présentés à l'occasion du séminaire organisé par M. Tim Holt, de l'ONS, sur les indicateurs de résultats pour les services de statistique. À la réunion plénière de cette année, les participants examineront

quelques cas concernant des pays membres de la CEE. Là encore, la CSE apporte une contribution utile à l'examen de questions intéressant tous les pays.

11. Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social (Genève, 2000). La Commission de statistique a exprimé son appui à l'initiative prise par la CEE de renforcer les capacités en matière de statistiques sociales en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social (Copenhague + 5), qui se tiendra à Genève en juin 2000. Cette question a été abordée lors d'une discussion sur la coordination des indicateurs de développement dans le cadre de la suite donnée aux conférences et sommets des Nations Unies. La Commission a pris acte et s'est félicitée de la compétence et du rôle directeur de la Division de statistique de l'ONU en la matière. Il a été souligné que les diverses initiatives dans ce domaine, qui dépendent nécessairement des besoins exprimés et des activités envisagées, devraient contribuer au renforcement des capacités statistiques. Elles devraient donc associer les autorités statistiques nationales, en leur faisant jouer un rôle de coordination et de promotion au niveau national.

12. PARIS 21. La Commission de statistique s'est félicitée de cette nouvelle initiative, lancée par l'OCDE avec la participation active d'Eurostat, de la Banque mondiale, du FMI, de la CEE et d'autres institutions des Nations Unies. Cette initiative concerne le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement ou les pays en transition, et se rattache aux stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment aux mesures sur l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les organismes nationaux et internationaux de développement et les organisations d'aide publique au développement ont reconnu l'importance des infrastructures statistiques pour toute stratégie nationale de développement. Une réunion spéciale sur l'initiative PARIS 21 a eu lieu immédiatement après la session de la Commission de statistique.

13. Statistiques du Rapport mondial sur le développement humain. La Commission de statistique a examiné un ensemble de documents extrêmement critiques, rédigés par I. Castle (Australie), sur la qualité et l'utilisation des statistiques dans le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD. De nombreux pays se sont déclarés vivement préoccupés par les questions soulevées par M. Castle. D'une manière plus générale, la Commission de statistique tenait à ce que le Rapport mondial sur le développement humain repose sur des informations statistiques valables. Le PNUD était présent à la discussion, qui a été franche et approfondie. Un dialogue plus ouvert et plus constructif a ainsi été engagé avec les spécialistes de la statistique concernant le rapport du PNUD. La Commission de statistique constituera un groupe d'experts chargé d'examiner la question. Le PNUD a invité un groupe d'experts statisticiens, ainsi que la CEE, à contribuer à ses activités statistiques. Il a généralement été estimé qu'une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies et entre les grandes organisations internationales productrices ou utilisatrices de données statistiques était absolument nécessaire. La CSE, dans la région de la CEE, avait consacré des efforts et des ressources considérables à la promotion du dialogue et de la coordination entre les principaux acteurs, dont Eurostat, l'OCDE et le FMI. En étroite consultation et coopération avec la Division de statistique de l'ONU, la Division de statistique de la CEE contribuerait autant que possible à renforcer la base statistique du Rapport mondial sur le développement humain et à promouvoir la qualité, et l'utilisation, des statistiques dans les grandes publications des organismes des Nations Unies.

14. La prochaine session de la Commission de statistique aura lieu du 13 au 16 mars 2001.
